



le 13 janvier 2011

INFO

CAMPAGNE 2011

(dossiers clôturant en 2010)

Madame, Monsieur, Cher(e) Correspondant(e),

L'année 2011 sera 100 % numérique
en matière de dématérialisation & télétransmission
des déclarations fiscales & tableaux OG vers la DGI & le CGA 24.

Quelques rappels sur la Procédure EDI-TDFC

- ✘ Cette procédure nécessite des engagements juridiques sous forme de convention (client / DGI) et mandats (client / cabinet / CGA 24).
- ✘ Cette procédure consiste à télétransmettre simultanément à la DGI et au CGA 24 la déclaration fiscale, ses imprimés et annexes.

Documents à joindre obligatoirement lors de la transmission :

- l'ensemble des tableaux **OG00 à OG91** pour les BIC ou BA, servis avec soin (ci-joint notice explicative OG91),
- la **balance comptable**.

Nouveauté

Cet envoi doit être complété par les copies des déclarations de TVA.

Les renseignements issus des documents cités ci-dessus, nous sont nécessaires pour remplir nos missions, c'est à dire:

- ✓ *Etablir le dossier de gestion,*
- ✓ *Détecter les risques de défaillance économique et financière,*
- ✓ *Effectuer les **examens de cohérence, concordance et vraisemblance des déclarations fiscales et annexes et des déclarations de taxes sur le chiffre d'affaires** (cf loi de finances 2009).*

Nouveauté

*Nous vous rappelons que le Centre doit accomplir ces différents contrôles en vue de l'établissement du **Compte Rendu de Mission** qui sera transmis à l'administration pour tous nos adhérents.*

*L'établissement et la transmission du **Compte Rendu de Mission**, conditionne la réduction du délai de reprise.*

- ✘ Cette procédure aboutit, **dès réception du dossier complet** au CGA 24, à la délivrance de l'attestation d'adhésion, et à son envoi dématérialisé au CSI de Strasbourg par nos soins ; un exemplaire vous est également adressé.

✎ Par ailleurs, les Organismes Agréés ont l'obligation de procéder à la dématérialisation et télétransmission des déclarations de résultats de leurs adhérents, émises encore sous forme « papier » : celles-ci doivent rester exceptionnelles !

A ce sujet, nous vous signalons que les Bordereaux de Renseignements Complémentaires du CGA 24 format « papier » ne sont plus disponibles aussi bien pour les BIC, que pour les BA.

Pour connaître les modalités de cette procédure et avant tout envoi, veuillez prendre contact avec :

Nathalie ROCHE

Nous vous rappelons qu'un certain nombre d'informations et documents, tels que les coordonnées des boîtes aux lettres CGA 24, mandats, conventions, **tableaux OG BIC / BA**, sont disponibles **à partir de notre site** :

www.cga24.org
rubrique « téléchargement »

Nous restons à votre disposition pour toutes précisions complémentaires et,

Vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Correspondant(e), l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président
J.L.LESPINASSE

Nathalie ROCHE
05.53.35.70.05

PJ : - liste de vos clients adhérents (merci de nous informer de toutes modifications)
- notice concernant l'OG91